



CONDITIONS DE TRAVAIL

LA SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ

La sécurité est notre priorité !

CETTE PHRASE NOUS LA CONNAISSONS TOUS PAR COEUR, NOUS LES SALARIÉS D'ONDULYS !

Nous voulons bien accorder du crédit à la nouvelle équipe instaurée par notre nouveau directeur de division et notre nouveau directeur général, sous certaines conditions.

Dans le « C dans la boîte #3 » de mai 2019, notre directeur général nous encourage tous à travailler en sécurité et à nous concentrer sur nos activités quotidiennes pour le bien de nos clients (...). Notre DG croit-il qu'un salarié aime à travailler dans l'insécurité ? Pense-t-il vraiment que c'est du ressort du salarié de travailler en sécurité ou non ? Oublie-t-il que la sécurité implique directement le salarié sur son poste de travail ? Pense-t-il que notre collègue s'est blessé volontairement à la jambe en 2014, qu'un autre ait perdu 3 doigts en 2016 par manque de concentration ou encore plus récemment qu'un autre soit resté avec un bras coincé sous une machine pendant presque une heure en fin d'année 2018 ou enfin qu'un autre se soit cassé un os du coude sans penser au bien du client en début d'année 2019 ?

La responsabilité de la sécurité des salariés est du ressort de notre direction. C'est à elle de mettre en sécurité nos postes de travail, et de s'assurer de notre sécurité et de notre bien-être. Un salarié respecté, en sécurité et bien rémunéré, est un salarié qui travaille encore mieux.

LA POLITIQUE SÉCURITÉ 2019 DU SITE D'ONDULYS SAINT-QUENTIN NE PEUT PAS NOUS SATISFAIRE. TOUT N'EST QUE BLABLA !

Développer la culture sécurité auprès de qui ? des salariés ? Les signataires oublient-ils leur seule responsabilité ? Comment se fait-il que le responsable travaux neufs ne fasse pas parti des signataires ? Aux travaux neufs, n'y a-t-il pas des salariés (prestataires extérieurs ou non) qui doivent travailler en toute sécurité ? Notamment sur le HBS en ce moment à des hauteurs plus que dangereuses ? Ce document est révoltant et reste dans la même lignée de tout ce qui a été mis en place en terme de sécurité chez Ondulys Saint-Quentin depuis 10 ans. Notre direction en est tellement fière qu'elle n'est même pas affichée dans la zone communication de notre usine ! Cette politique sécurité 2019 sortie dans l'urgence fin mai 2019 ressemble vraiment à du papier cadeau de mauvaise qualité pour se protéger des remaniements liés à la nouvelle organisation « Business Unit Ondulys » mise en place pour le 1er juillet 2019 et annoncée ce 4 juin 2019.

La « Journée Sécurité Groupe » sort-elle du même chapeau de magicien que la « Politique Sécurité 2019 » ? Comment est-il possible que nos dirigeants pensent se dédouaner de leurs responsabilités en mettant en place des ateliers sur le thème de la prévention des risques pendant 3 créneaux d'1h45 ?

Faut-il un accident mortel chez Ondulys Saint-Quentin pour que de vraies mesures de sécurité soient mises en place ?

Les accidents graves de ces dernières années ne sont-ils pas suffisamment graves ?

LA SÉCURITÉ, ÇA N'EST PAS DES CHIFFRES !

LA SÉCURITÉ, C'EST DES HOMMES, DES VIES BRISÉES. LA SÉCURITÉ DOIT ÊTRE VOTRE PRIORITÉ !



Les conditions de sécurité font parties de nos principales revendications depuis la création de notre section syndicale.

Pour mémoire, la CGT s'inquiétait, alertait, dénonçait le manque voire l'absence de sécurité :

- En juin 2017, dans notre tract n°5 « Victoire », concernant les issues de secours bloquées, les extincteurs inaccessibles, les rideaux hors-services, le stockage contre le bardage, les allées encombrées, l'accès aux postes de travail 820 et Mastercut, ... ; et dans notre communiqué n°2 sur la Canicule, le risque et le danger à travailler sous une température supérieure à 33°C ainsi que dans notre lettre du 28 juin remise en main propre au Président du CHSCT.

- En août 2017, dans notre courrier au CHSCT, l'augmentation de la mise en danger des salariés suite aux travaux d'investissements.

- En septembre 2017, dans notre tract n°6 « Les travaux d'investissement ne doivent pas se faire au détriment de nos conditions de travail », la dangerosité de la circulation sur le site et dans l'usine.

- En octobre 2017, dans notre courrier au CHSCT.

- En février 2018, dans notre tract n°12, « Un an déjà », le manque de sécurité et notamment l'omerta en cas d'accident du travail.

- En mars 2018, dans notre lettre ouverte, « Locaux Mory », l'absence de plan d'évacuation et de garde-corps, et le câblage électrique de l'installation de chauffage.

- En avril 2018, dans notre communiqué n°5, « Locaux Mory », l'absence de mesure prise contre le risque incendie.

- En juin 2018, dans notre tract n°15 « Locaux Mory », nous rappelions que l'inspection du travail nous avait donné raison et avait contraint à la mise en sécurité des locaux. Dans notre tract n°16 « Chiffres records aux dépens de la sécurité », la CGT s'inquiétait sur les capacités de la direction du site à assurer la sécurité des salariés dans une usine de cette ampleur.

- En août 2018, dans notre lettre ouverte à notre directeur de site, la sécurité de l'équipe de tri notamment dans ses déplacements.

- En septembre 2018, dans notre tract n°19, « Non à la répression syndicale », la CGT rappelait que nous n'étions pas tous en sécurité.

- En décembre 2018, dans notre tract n°23, « Y a-t-il un pilote chez Ondulys ? », nous informions nos collègues que la CGT avait saisi l'inspection du travail sur la sécurité dans l'usine suite à l'incendie du 28 novembre dernier.

- En avril 2019, lors de la réunion CSE, l'absence d'extincteur dans le nouveau bureau des expéditions.

- En mai 2019, dans notre communiqué n°24 sur la CCSST.



Dans l'article de Patrick Chesnais du 12/06/2019 intitulé «Les accidentés du travail, ces morts inconnus...» dans NVO, nous pouvons lire :

« Depuis le 1er janvier, j'ai recensé 380 accidents du travail graves, dont un petit peu plus de 140 mortels », annonce Matthieu Lépine. (...) Un geste en réaction aux propos d'un certain Emmanuel Macron qui, en 2016, alors qu'il était ministre de l'Économie, déclarait que « La vie d'un entrepreneur est bien souvent plus dure que celle d'un salarié. Il peut tout perdre, lui ».(...) **L'Assurance maladie comptabilisait ainsi, pour l'année 2017, 632 918 accidents du travail, dont 530 mortels.** (...) « Quand tu as Vinci qui fait 2 milliards de résultats nets et que tu vois qu'il y a des accidents mortels sur ces chantiers, tu te demandes s'il n'y a quand même pas la possibilité d'investir un peu plus dans la sécurité plutôt que faire de la capitalisation boursière et de l'externalisation de tâches. » Externalisation qui, avec son cortège de sous-traitants qui peuvent se superposer sur parfois une dizaine de niveaux, semble souvent peu regardante sur la question. « Les accidents du travail ne sont pas ou sous déclarés, les gens sont invités à aller se soigner chez eux », accuse Jean-Pascal. Quant à savoir si, côté gouvernemental, le sujet est réellement pris au sérieux, le détricotage des CHSCT, la réduction du nombre de médecins ou d'inspecteurs du travail nous donne quelques indications.

La CGT Ondulys dénonce encore et toujours le manque d'hygiène, les mauvaises conditions de travail, et l'absence de sécurité pour l'ensemble du personnel.

La CGT exige une vraie politique de mise en sécurité des salariés, une commission SSCT renforcée avec plus de délégués et plus de réunions, l'intervention des pompiers à chaque accident, une formation théorique sérieuse et une formation pratique sur le poste de travail attribué pour les nouveaux embauchés ou intérimaires, une formation sécurité biannuelle sur les postes de travail pour chacun des salariés.